

Groupe de travail 02/03

Compte-rendu du groupe de travail armement du 22 janvier 2003

Crédit revolver épuisé – Tous à quinze balles

Une première réunion avait eu lieu le 20.11.02 (<u>voir dépêche n°24/02</u>). Cette deuxième réunion suivait les tests mis en place par la DG, la police et la gendarmerie. Cette séance d'essai a confirmé nos exigences de la première réunion :

- une FP à la hauteur de l'enjeu avec un temps de formation au moins égal à celui dispensé à l'ENBD lors des stages initiaux (7 heures de tir effectives)
- une note de rappel des conditions d'usage de l'arme
- un équipement de déchargement sécurisé.

l'avancement de la procédure...

La DG nous a informé de l'avancement de la procédure, une décision devant intervenir en février.

La FP concernera d'abord les moniteurs de tir.

Le plan de dotation par circonscription prévoira un équipement en priorité des directions dont les personnels sont les plus stables (peu de mutations).

Les motards devraient être dotés du même armement que les autres agents de la surveillance.

La décision n'est pas prise pour les marins, ni en ce qui concerne les accessoires (holsters etc.) des agents travaillant en civil.

Dans le cas où l'arme choisie ne convient pas à la douane, nous aurons latitude de refuser le marché.

la formation nécessaire...

En fin de réunion, en dehors du SNUDDI qui est contre le PA et de FO qui n'a pas exprimé clairement de position, se contentant de constater qu'on s'orientait vers l'achat de pistolets automatiques, toutes les organisations syndicales se sont prononcées pour la dotation proposée par la DG, avec des réserves quant à la formation nécessaire.

A noter la difficulté de faire l'unanimité sur le choix du mode de fonctionnement de l'arme en double action obligatoire ou double action pour la première balle puis simple action. Débat difficile à trancher, tant les arguments peuvent être facilement retournés. D'autre part les clivages apparaissent autant techniques que politiques. Pour nous il apparaît que le risque d'accident ou de bavure existe essentiellement sur la première balle. Nous n'avons donc pas de position figée sur le sujet.

Pour conclure, nous avons rappelé à l'administration sa responsabilité en matière de sécurité et des moyens nécessaires (FP, équipements) à cette opération.

Courriel : douanes@cfdt-finances.fr Site Internet : http://www.cfdt-finances.fr Téléphone : 01 56 41 55 50 - Télécopie : 01 56 41 55 59